



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### établissement français du sang

Question écrite n° 105894

#### Texte de la question

M. Dominique Baert attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les légitimes préventions des personnels de l'établissement français du sang (EFS) et de leurs organisations syndicales face au regroupement des plateaux de qualification biologique des dons du sang. Aujourd'hui, le maillage territorial du service public transfusionnel français fixe à quatorze le nombre d'établissements chargés d'effectuer les analyses de qualification biologique des dons, et ce afin de permettre et de garantir la brièveté du délai entre le don et la mise à disposition de son produit dans les établissements de soins. Aussi, le projet de regroupement de l'activité des laboratoires, dévoilé aux membres du comité central d'entreprise de l'EFS en décembre 2010, et visant à supprimer l'activité de dix des quatorze laboratoires actuels et, de fait, en supprimant près de 200 emplois (un poste sur deux), suscite de fortes inquiétudes. L'application de la RGPP à cet établissement risque en effet de remettre directement en cause ses trois principes directeurs traditionnels que sont : garantir le même droit à être transfusé, partout en France ; assurer le même niveau de sécurité transfusionnelle ; pérenniser le don de sang bénévole et l'éthique française qui préside à ces activités. Dès lors, nonobstant la capacité qu'a l'EFS à s'organiser pour être plus efficace, il est clair qu'adosser celle-ci à la seule logique comptable, contredit les impératifs éthiques et de développement humain et humaniste qui caractérisent le prélèvement sanguin dans notre pays. En effet, il est peu probable que la baisse de la masse salariale, l'allongement de la durée de transmission entre le don et sa mise à disposition, les coûts de transport liés à la mise à disposition du plasma, soient à même de garantir un haut niveau de sécurité et de rapidité d'accès transfusionnel et, ou de produire un bilan carbone vertueux ! *A contrario*, le financement des investissements lourds nécessaires à la mise en oeuvre des futures missions de l'EFS, nécessite la recherche d'instruments autres que la fermeture des plateaux ! Il lui demande donc de bien vouloir renoncer à cet appauvrissement du service public transfusionnel sur notre territoire national.

#### Texte de la réponse

L'Établissement français du sang est l'opérateur civil unique de la transfusion sanguine en France qui collecte, prépare, qualifie et distribue des produits sanguins labiles dans plus de 1 900 établissements de santé. Aujourd'hui, l'EFS s'est engagé dans un projet de regroupement de ses quatorze laboratoires actuels de qualification biologique du don, qui sont tous de tailles variables et connaissent des organisations différentes. Cette mutualisation des plateaux est prévue à l'article 12 du contrat de performance signé le 2 septembre 2010 par l'Établissement français du sang et les ministres chargés de la santé et du budget. L'EFS, après avoir mené une étude portant sur plusieurs scénarii a finalement retenu l'hypothèse du passage de quatorze à quatre plateaux interrégionaux. Pour ce faire, un groupe de travail a travaillé jusqu'en juillet 2010. Des études complémentaires ont été rendues fin août et des propositions de localisations géographiques ont été faites en octobre. Les localisations ont été fixées, notamment, pour leur intérêt logistique. Les régions retenues sont Pyrénées-Méditerranée (Montpellier), le Nord de la France (Lille), Rhône-Alpes (Annecy) et Pays de la Loire (Angers). Parce que les produits sanguins labiles sont indispensables, souvent utilisés lorsque le pronostic vital du patient est en jeu et qu'il s'agit de produits hautement sensibles, il est indispensable de garantir à nos

concitoyens la sécurité la plus grande en matière de transfusion sanguine. Cette sécurité, qui nécessite la standardisation, l'harmonisation des méthodes utilisées et l'unification des processus de qualification est bien l'objectif de cette réorganisation des plateaux. La direction de l'EFS a présenté ce plan de mutualisation de l'activité QBD le 10 novembre 2010 à son comité des directeurs et l'a transmis le même jour aux organisations syndicales siégeant au comité central d'établissement. Une première information officielle du comité central d'établissement a eu lieu le 16 décembre 2010. La direction de l'EFS a garanti qu'il n'y aura aucun licenciement, ni mobilité forcée du personnel. Toutes les situations seront étudiées au cas par cas et une proposition de reclassement sera faite à chaque personne concernée. L'Établissement mettra en place un plan complet de mesures d'accompagnement pour les candidats à la mobilité, afin de ne pas perdre leur expertise : ces mesures seront pleinement définies avec les partenaires sociaux, sept séances de travail ont déjà eu lieu à ce jour. Les amplitudes horaires sur les nouveaux plateaux de qualification biologique du don seront étudiées dans le cadre des discussions entre la direction et les organisations syndicales, avec l'expertise d'un consultant. Il est important de souligner que cette réorganisation permettra également une amélioration des conditions de travail, avec des plateaux modernes et ergonomiques, ainsi qu'une automatisation croissante, réduisant ainsi les tâches les plus contraignantes pour les personnels. Pour les personnels non repris dans les activités de qualification biologique du don, des formations de reclassement seront proposées, notamment en vue d'un renforcement ou d'un développement d'activités sur les sites qui ne développeront plus d'activité de QBD. Il faut également souligner que l'activité transfusionnelle va augmenter dans les prochaines années. L'EFS conserve donc des perspectives d'augmentation d'emploi et de budget. Ainsi, cent cinquante-deux emplois supplémentaires seront créés en 2011. Quant au risque d'augmentation du délai de qualification et de distribution des produits, le projet actuel prend en compte le rendu des résultats dans les délais impartis, avec un horaire maximal d'arrivée des tubes au laboratoire interrégional fixé à quatre heures. Même si dans quelques situations, ce délai dépasse légèrement les quatre heures, il ne s'agit pas d'un facteur limitant. Dans tous les cas, il est prévu que les résultats soient transmis aux différents services de préparation au fur et à mesure de leur validation sur le logiciel de laboratoire de QBD. Cela ne remet donc pas en cause les délais d'approvisionnement des hôpitaux qui resteront comparables à ceux d'aujourd'hui. Enfin, les différents scénarii étudiés prévoient tous des situations dégradées qui permettent de fonctionner avec un plateau en moins en cas d'incident provoquant sa fermeture. L'EFS est aujourd'hui préparé à ce genre d'exercice ; ces plans de sécurisation fondent l'autosuffisance en produits sanguins labiles de notre pays. D'autres pays européens comparables à la France ont déjà fait l'expérience du regroupement de tels plateaux. Il n'a pas été remonté de difficultés particulières lors de ces opérations et la disponibilité des produits y est assurée sans problème. L'amélioration des conditions de sécurité des patients qui reçoivent des produits sanguins labiles guide cette réorganisation : l'efficacité qui serait dégagée par la mutualisation des plateaux de QBD ne se fera jamais au détriment du patient. C'est la raison pour laquelle la démarche de mutualisation se fera étape par étape, avec le premier groupement sur Montpellier qui aura lieu en deux temps, avec d'abord la fermeture du plateau de Saint-Étienne, puis de celui de Marseille, au dernier trimestre de l'année 2011. Un bilan d'expérience sera réalisé à l'issue de cette première phase et un délai minimum de trois mois sera respecté afin de pouvoir bénéficier de ces enseignements, avant d'engager, sur l'année 2012, les trois autres regroupements : Nord de la France (Lille), Pays de la Loire (Angers) et Rhône-Alpes (Annecy). Ce plan sera donc mis en oeuvre en apportant toutes les garanties nécessaires en termes de sécurité et de qualité des produits sanguins labiles.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Baert](#)

**Circonscription :** Nord (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 105894

**Rubrique :** Sang et organes humains

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi et santé

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 19 avril 2011, page 3882

**Réponse publiée le** : 31 mai 2011, page 5907